

RAPPEL

COMMENT JETER DANS UNE BORNE BIODÉCHETS ?

En sac

«Ok Compost»

en

kraft

ou en

vrac





- Communiqué Presse -

Nézignan-l'Évêque, le 9 mai 2025

Biodéchets : attention aux erreurs de tri !

Le tri des biodéchets est un geste essentiel, obligatoire par la loi, vertueux pour l'écologie de notre territoire et nécessaire pour la réduction des déchets qui finissent enfouis.

Pourtant, de nombreuses erreurs de tri sont encore constatées dans les bornes dédiées, compromettant la valorisation des biodéchets déposés.

Une obligation légale

Avec la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC), le tri à la source des biodéchets est **une obligation**. Cette loi vise à réduire les déchets enfouis, fortement taxés selon le principe du « pollueur / payeur », tout en favorisant le recyclage et la valorisation organique.

Les biodéchets représentent environ **un tiers de nos ordures ménagères**.

Bien les trier constitue donc un levier majeur pour diminuer le volume de déchets enfouis, limiter l'impact environnemental et limiter l'augmentation des coûts de traitement des déchets.

Pourquoi bien trier ses biodéchets ?

Les biodéchets collectés sont destinés à être **transformés en compost pour les espaces verts et l'agriculture locale**. Lorsque des déchets inappropriés sont jetés dans les bornes, cela compromet tout le processus de valorisation.

Les sacs en plastique, les produits alimentaires encore emballés ou les déchets non conformes nuisent à la qualité du compost qui retourne à la terre.

Rappel des consignes de tri

Vous pouvez déposer dans les bornes biodéchets :

Les restes alimentaires : épluchures de fruits et légumes, marc de café, sachets de thé, restes de repas...

Les petits déchets verts : uniquement les fleurs fanées des bouquets.

Il est interdit :

D'utiliser des sacs plastiques, même biodégradables.

De déposer des produits alimentaires encore emballés.

De déposer de gros volumes de viandes et poissons, des coquilles de fruits de mer.

Pour déposer vos biodéchets :

- Réutilisez vos **sacs en papier kraft**
- Déposez-les **en vrac**
- Utilisez uniquement des sacs compostables certifiés **OK Compost**

Un geste simple pour un impact fort

En triant correctement, vous contribuez à la valorisation de vos déchets et réduisez le volume de déchets enfouis. **Ne laissons pas les erreurs de tri gâcher les efforts de chacun !**

*Pour toute question ou information complémentaire, contactez nos services :
04 67 98 45 83 - biodéchets@sictom-pezenas-agde.fr*



SICTOM Pézenas-Agde
27 Avenue de Pézenas
34120 Nézignan-l'Évêque



Tél. : 04 67 98 45 83
contact@sictom-pezenas-agde.fr
www.sictom-pezenas-agde.fr

